

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 mars 2021

N° Délibération	DE_31032021_03
Nombre de conseillers en exercice	52
Nombre de conseillers présents	43
Nombre de conseillers absents	9
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de suffrages exprimés	50

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 31 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LAVAZAN sous la présidence de Nicole COUSTET.

Etaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS

Bazas : Richard BAMALE, Danielle BARREYRE, Isabelle BERNADET, Jean-Bernard BONNAC, Isabelle DEXPERT, Patrick DUFAU, Marie-Bernadette DULAU, Bernard JOLLYS, Isabelle POINTIS, Julien RIVIERE, Laurent SOULARD

Bernos-Beaulac : Didier LAMBERT, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Didier COURREGELONGUE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : David ATTIMONT

Cours-les-Bains : Jacques LAGARDERE

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Pascal LOSSE

Gans : Jean-Baptiste DOUSSOU

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Lucienne BIES, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Denis ESPAGNET

Lados : Martine FRANCELIN

Lartigue : /

Lavazan : Henrique CHANFRANTE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Jacky DARTHAIL

Marimbault : Sébastien TAMAGNAN

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Nicole VIGNE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Michel DARROMAN

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Jean-Marc VAZIA

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents ou excusés	Amandine BARBERE, Patrick CHAMINADE, Francis DELCROS, Jean-Claude DUPIOL, Jean-Luc GLEYZE, Philippe LAMOTHE, Morgan LE COZL, Alain MICHEL, Marie-Agnès SALOMON
---------------------------	--

Pouvoirs de	Amandine BARBERE à Isabelle DEXPERT Patrick CHAMINADE à Françoise DUPIOL-TACH Francis DELCROS à Isabelle BERNADET Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN Jean-Luc GLEYZE à Christine LUQUEDEY Alain MICHEL à Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL Marie-Agnès SALOMON à Jean-Bernard BONNAC
--------------------	--

Secrétaire de séance	Isabelle DEXPERT
-----------------------------	------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

RAPPORT N°02 – FINANCES

Rapporteur : Nicole COUSTET

Objet de la délibération

Adoption du budget de l'Abattoir 2021

Exposé

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M42,
Vu la commission des finances du 23 mars 2021,

Compte tenu des mesures exceptionnelles envisagées en faveur des délégataires mais également du poids des dépenses d'investissement réalisées depuis 2019, le budget de l'abattoir nécessite le versement d'une subvention d'équilibre particulièrement élevée en 2021 comparativement aux exercices antérieurs.

Au niveau de la section de fonctionnement, les principales charges et recettes sont constituées par :

- le paiement de la location d'une partie des équipements de la salle de découpe pour un montant total de 12 006 € (1^{er} trimestre 2020) ;
- le financement de l'audit réalisé par le cabinet ADIV pour 21 300 € ;
- les frais d'honoraires et de contentieux pour 8 000 € ;
- le paiement des intérêts de la dette pour 12 833.52 € ;
- l'annulation des titres impayés par la SEM et la SEMOP au titre des exercices 2019 et 2020 pour 91 801 € ;
- les dotations aux amortissements pour 53 887.53 € ;

en recettes :

- Les redevances dues par la SEM et la SEMOP pour un montant de 55 000 €, contre 110 000 € appelés en 2020 ;
- les pénalités infligées à la SE Négoce dans le cadre du contentieux afférant aux biens de retour de la salle de découpe pour 7 000 € ;
- la subvention d'équilibre issue du budget principal pour 225 313.42 € (contre 72 960,69 € en 2020).

Au niveau de la section d'investissement, les principales charges et recettes sont :

- le remboursement du capital des emprunts pour 54 034.28 € ;
- le financement de divers travaux d'aménagement (essentiellement liés aux réseaux d'eau) pour 50 000 € ;
- le déficit issu des exercices antérieurs pour 108 830.09 €.

en recettes :

- les dotations aux amortissements pour 53 887.53 € ;
- l'affectation (totale) de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement en 2020 pour 73 796.17 € ;
- le virement issu de la section de fonctionnement pour 98 732.02 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

⇒ **D'ADOPTER** le budget 2021 de l'Abattoir, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	300 864,77 €	300 864,77 €
REPORTS 2020 (002)		
TOTAL FONCTIONNEMENT	300 864,77 €	300 864,77 €
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	67 585,63 €	226 415,72 €
RESTES A REALISER	50 000,00 €	- €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	108 830,09 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	226 415,72 €	226 415,72 €
TOTAL BUDGET	527 280,49 €	527 280,49 €

⇒ **DE DIRE** que les crédits de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont votés par chapitres.

Résultat du vote :

Votants : **50**
 Abstention : **0**
 Pour : **50**
 Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} Avril 2021.

La Présidente,
Nicole COUSTET